

Le 29 juin dernier, la Ministre du Genre de la Guinée Equatoriale, Mme Eulalia Envo Bela accompagnée de la Directrice de la Direction Femme Genre et Développement de l'Union Africaine, Mme Litha Musyimi-Ogana et quelques membres de la société civile a saisi l'occasion de la tenue de la 17ème session du Sommet des Chefs d'Etat et du Gouvernement de l'Union Africaine pour déposer son instrument de ratification du protocole de Maputo, faisant ainsi de son pays le 29ème à avoir franchi le pas de la ratification.

Le WiLDAF félicite les autorités Equato-guinéennes pour leurs engagements à œuvrer pour les droits de la femme en Afrique. Le réseau félicite également à l'endroit des organisations de droits des femmes de ce pays qui ont œuvré à cet engagement des autorités nationales. Rappelons qu'il a fallu six longues années de plaidoyer et d'attente depuis la signature de l'instrument par la Guinée Equatoriale en 2005 avant que la ratification n'intervienne le 29 juin dernier.

Le WiLDAF recommande vivement dès à présent que la ratification est faite, que les autorités Equato-guinéennes prennent des mesures urgentes et adéquates pour :

- La domestication de l'instrument ;
- La mise en place des stratégies pour la vulgarisation du protocole y compris des campagnes de sensibilisation sur les droits qui y sont reconnus afin de s'assurer que les femmes Equato-guinéenne connaissent son contenu de même que les recours qui y sont attachés et qu'elles peuvent les utiliser ;
- La mise en place de programmes de recyclage des professionnels de droits sur le contenu du protocole afin qu'ils puissent se référer aux dispositions prévues dans le règlement des violations des droits humains des femmes africaines
- Les campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations y compris les responsables gouvernementaux, les chefs religieux, les leaders d'opinion communautaires et traditionnels.
- La mise en place des mesures d'accompagnement en l'occurrence la mise à disposition des ressources financières et matérielles adéquates pour garantir l'effectivité de la mise en application du protocole.

Enfin, le WiLDAF réitère à toutes les organisations de femmes membres des comités de suivi de la ratification et de la mise en œuvre du protocole son exhortation et ses encouragements à continuer le travail de lobbying pour la ratification universelle du protocole et sa mise en œuvre

par tous les États africains.